

APPEL À CANDIDATURES

« **FIRI ANOIHI 2026** »

**Programme de résidence
Cité internationale des arts x
Polynésie française**

REGLEMENT

I. Propos liminaires

Dans le cadre de ses actions en faveur du soutien au secteur des arts et de la professionnalisation de ses acteurs, le gouvernement de la Polynésie française entend mettre en œuvre une véritable stratégie culturelle reposant sur la reconnaissance de l'existence d'une « personnalité culturelle polynésienne », notamment à travers ses expressions artistiques. À ce titre, le soutien à la création et l'exposition d'œuvres d'art, à l'élaboration de spectacles vivants et à la formation des artistes polynésiens sont une priorité, l'ambition étant d'organiser le développement culturel et artistique, en Polynésie française comme à l'étranger, autour et pour la culture et les arts polynésiens établis.

Fort de ces objectifs, le **ministère de la culture de la Polynésie française** lance un appel à candidatures à l'intention des artistes de la Polynésie française en vue de leur faire bénéficier d'un programme de résidence à la **Cité internationale des arts** à Paris.

Cette opération est lancée grâce au concours de la **Mission aux affaires culturelles du Haut-commissariat de la République en Polynésie française** et de la compagnie **Air Tahiti Nui**.

II. Le programme de résidence

A) La Cité internationale des arts

La Cité internationale des arts est la plus grande résidence artistique au monde. Depuis 1965, elle rassemble simultanément au cœur de Paris plus de 300 artistes, de toutes origines et de toutes générations, et leur permet de mettre en œuvre un projet de création ou de recherche dans toutes les disciplines (arts visuels, musiques, cinéma, design et architecture, spectacle vivant, commissariat d'exposition, etc.).

Sur des périodes de deux mois à un an, dans le Marais ou à Montmartre, la Cité internationale des arts, fondation reconnue d'utilité publique, propose un environnement favorable à la création, ouvert aux rencontres avec des professionnels du milieu culturel et les publics, ainsi qu'un accompagnement sur mesure.

En collaboration avec des partenaires français et internationaux, elle construit des programmes de résidence, ouverts aux artistes via de nombreux appels à candidatures thématiques et/ou sur projet. Elle conçoit tout au long de l'année une programmation artistique et culturelle pluridisciplinaire et protéiforme (ateliers ouverts, expositions, concerts, performances, débats d'idées...), centrée notamment sur le travail des artistes qui sont ou ont été en résidence, pour affirmer le rôle de la résidence comme moment unique de dialogue entre artistes et publics.

Des informations complémentaires sur la Cité internationale des arts sont contenues dans le livret d'accueil annexé au présent règlement.

B) Format des résidences

Par le biais du présent appel à candidatures, **5 artistes** seront sélectionnés pour bénéficier d'une résidence de recherche-crédation, **du 3 septembre au 27 novembre 2026**.

Chaque artiste lauréat bénéficiera :

- d'un atelier-logement sur le site du Marais de la Cité internationale des arts ;
- d'un billet d'avion aller-retour à destination de Paris ;
- d'une bourse de vie et de production de 190 931 F CFP (1 600 €) par mois, versé par virement bancaire par la Cité internationale des arts pour le compte du ministère de la culture et du haut-commissariat ;
- d'un accompagnement artistique et professionnel par la Cité internationale des arts.

D'une superficie variant de 20 m² à 35 m² en moyenne, les ateliers-logements sont conçus pour allier recherche-crédation et vie quotidienne. Ils se composent d'une grande pièce de travail, d'une cuisine, d'une salle de bain et d'un espace nuit.

Il est possible pour les artistes lauréats de se faire accompagner, à leurs frais, par un adulte et/ou de faire venir son enfant de moins de 10 ans. Ces frais sont précisés dans le document intitulé « Prestations complémentaires », annexé au présent règlement.

C) Accessibilité

Les ateliers-logements proposés ne répondent pas aux normes actuelles d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, et la Cité internationale des arts y travaille pour l'avenir. Pour toute demande concernant l'accessibilité des espaces de la Cité internationale des arts, vous pouvez directement les contacter à l'adresse courriel suivante : admissions@citedesartsparis.fr

III. Les modalités de participation

A) Artistes éligibles

Le présent programme est ouvert à tous les artistes de la Polynésie française. Aucune formalité ni aucun document n'est requis pour prouver leur qualité.

Les candidats peuvent concourir dans **les disciplines artistiques** suivantes : arts visuels et graphiques, arts sonores, cinéma, littérature, arts du spectacle, architecture et design, commissariat d'exposition...

Les lauréats du programme « FIRI ANOIHI 2025 – Cité internationale des arts x Polynésie française » ne sont pas admis à présenter leur candidature au présent appel. En revanche, les lauréats des éditions qui l'ont précédé sont éligibles.

B) Nature et conditions des accompagnements financiers

Au titre de la Polynésie française

La Polynésie française prendra en charge les frais de résidence de trois artistes. Ces frais de résidence intègrent une assurance responsabilité au bénéfice du résident contre les risques locatifs, le recours des voisins et tiers et le dommage aux biens.

Les trois artistes lauréats bénéficieront également d'une bourse de vie et de production de 190 931 F CFP, par virement des sommes correspondantes à la Cité internationale des arts. Cette dernière se chargera de reverser les bourses directement sur le compte de l'artiste sélectionné.

Au titre du haut-commissariat de la République en Polynésie française

Le Haut-commissariat prendra en charge les frais de résidence de deux artistes. Il prendra également en charge leurs bourses de vie et de production, par virement des sommes correspondantes à la Cité internationale des arts. Cette dernière se chargera de reverser les bourses directement sur le compte de l'artiste sélectionné.

Au titre de la compagnie Air Tahiti Nui

La compagnie Air Tahiti Nui offre à chaque artiste lauréat un billet aller/retour Papeete/Paris en classe moana economy. Chaque lauréat aura en outre le bénéfice d'un bagage supplémentaire en soute de 32 kilogrammes.

Participation financière des artistes lauréats

Les artistes devront s'acquitter des taxes aéroportuaires et frais de service liés à leur billet d'avion Papeete/Paris/Papeete et des frais d'accompagnateurs ou de visiteurs en résidence, le cas échéant. Ces derniers frais sont détaillés dans les prestations mensuelles annexées au présent règlement.

A noter que chaque résidence fait l'objet d'un dépôt de garantie par le résident. Pour le confort des artistes lauréats, le dépôt de garantie, d'un montant de 200 € TTC, sera déduit par la Cité internationale des arts du versement du dernier mois de leur bourse de vie et de production et remboursé au lauréat au plus tard un mois après la date de fin du programme si aucun dégât n'est constaté dans l'atelier-logement.

Par ailleurs, les artistes devront s'acquitter des éventuels frais d'assurance, de transport et phytosanitaires liés au rapatriement des œuvres qu'ils réaliseraient sur place. Il leur est vivement recommandé de se rapprocher des services concernés (douanes, direction de la biosécurité, direction de l'environnement) et d'un déclarant en douanes, afin d'anticiper au mieux leur retour en Polynésie française.

C) Calendrier

Date du retrait ou du téléchargement des dossiers de candidature : 9 mars 2026

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :	10 avril 2026 à 14 h 30
Instruction des dossiers et présélection des candidats :	Du 13 au 17 avril 2026
Réunion du jury et audition des candidats présélectionnés :	Entre le 20 et le 30 avril 2026
Annonce des résultats :	Au plus tard le 30 juin 2026
Résidences :	Du 3 septembre au 27 novembre 2026

IV. Processus de sélection des artistes

A) Liste des pièces à fournir

Le candidat doit remplir et signer un dossier de candidature qui est :

- disponible en format papier à la Direction de la culture et du patrimoine (Route de la Pointe des Pêcheurs, P.K. 15 c/mer, Nu'uroa Punaauia TAHITI) ;
- transmis par courriel en format numérique à la demande, à l'adresse : subventions.dcp@administration.gov.pf ;
- téléchargé sur le site Internet de la Direction de la culture et du patrimoine : <http://www.culture-patrimoine.pf/>

Le dossier doit en outre comporter les pièces suivantes :

1- Une lettre d'intention (entre 1 et 4 pages maximum).

Dans ce document, le candidat est invité à formuler :

- Les éléments clés de son parcours artistique ;
- Le projet de recherche-crédation qu'il souhaite développer dans le cadre de la résidence : il s'agit de présenter les processus de travail ou bien les recherches qu'il souhaite mener sur une ou des thématiques artistiques choisies ;
- Les raisons pour lesquelles ce projet justifie la nécessité d'une résidence à Paris, que ce soit en termes de contenus, contacts ou institutions ;
- Les motivations d'être accueilli à la Cité internationale des arts, au contact d'une communauté de 300 artistes de toutes pratiques, nationalités et générations.

Cette lettre est à adresser à M. le Ministre de la culture, président du jury de sélection de l'appel à candidature « FIRI ANOIHI 2026 – Cité internationale des arts x Polynésie française » ;

2- Un portfolio présentant les œuvres ou projets réalisés ou coréalisés les plus représentatives du candidat.

La forme du portfolio est libre. Les œuvres et/ou projets qui y sont présentés doivent être datés et titrés. Un descriptif et une légende de chacune d'elle seront appréciés. Le candidat peut, autant que besoin, adjoindre des fichiers audio ou vidéo permettant d'entendre ou de visualiser les projets artistiques qu'il a pu mener à terme. Les membres du jury doivent être en mesure de comprendre la pratique artistique, son évolution et ses thématiques.

3- Un curriculum vitae artistique du candidat, décrivant ses expériences et mentionnant ses éventuels formations et cursus artistiques suivis ;

4- Le cas échéant, une copie des diplômes obtenus par le candidat dans le domaine artistique, délivrés par des écoles d'art ou des conservatoires artistiques ;

B) Modalités de dépôt des dossiers

Le dossier de candidature dûment rempli et signé ainsi que l'ensemble des pièces qui le constituent doivent être transmis à la Direction de la culture et du patrimoine avant la date de clôture fixée au **10 avril 2026 à 14 h 30**, par l'un des moyens suivants :

- En dépôt, auprès de Madame Brenda TAU, à la cellule du développement culturel et artistique de la Direction de la culture et du patrimoine à l'adresse suivante : Route de la Pointe des Pêcheurs, P.K. 15 c/mer Nu'uroa Punaauia TAHITI ;
- Sous forme numérisée, par courriel ou via un système de transfert de fichiers, à l'adresse suivante : subventions.dcp@administration.pf

Seuls les dossiers complets peuvent faire l'objet d'une présélection. En l'absence de complétude du dossier, la Direction de la culture et du patrimoine en informe par tout moyen écrit le candidat, qui disposera d'un délai de 72 heures pour fournir les pièces manquantes.

La Direction de la culture et du patrimoine ne saurait être tenue responsable en cas d'impossibilité à joindre le candidat.

C) Critères de sélection des projets

Les dossiers éligibles sont évalués par la Cité internationale des arts puis par le jury, sur la base des critères suivants :

- 1) L'originalité et la qualité de la proposition de recherche-création ;
- 2) La lisibilité du parcours artistique et la présentation du portfolio ;
- 3) L'argumentaire sur la valeur ajoutée d'une résidence à Paris et au sein de la Cité internationale des arts, présenté dans la lettre d'intention ;
- 4) La pertinence des contacts artistiques et professionnels envisagés ou souhaités par le candidat ;
- 5) La contribution de la candidature au rayonnement artistique de la Polynésie française.

D) Présélection des candidats

Les dossiers complets de candidature sont soumis dans un premier temps à l'analyse de la Cité internationale des arts. Sur la base des critères mentionnés au point - IV.C) -, la Cité internationale des arts présélectionne les 10 meilleures candidatures.

Dans le cas où les candidatures complètes n'égale ni n'excèdent le nombre de 11, celles-ci sont réputées présélectionnées et font toutes l'objet d'un examen par le jury de présélection.

E) Jury de sélection

Le jury procédera à l'audition de tous les candidats présélectionnés. A l'issue de ces auditions, il sélectionnera les 5 artistes lauréats.

Le jury de sélection est composé des personnes suivantes :

- Le Ministre de la culture ou son représentant, *président* ;
- Le chef de la mission aux affaires culturelles du haut-commissariat de la République en Polynésie française ou son représentant ;
- La directrice générale de la Cité internationale des arts ou son représentant ;
- La directrice de la culture et du patrimoine ou son représentant ;
- Le directeur du Conservatoire artistique de la Polynésie française – *Te Fare Upa Rau* ou son représentant ;
- Le directeur du Centre des métiers d'art ou son représentant ;
- La directrice du *Te Fare Iamahana* - Musée de Tahiti et des îles ou son représentant ;
- Le directeur de *Te Fare Tauhiti nui* – Maison de la culture ou son représentant ;
- Un ou deux lauréats des précédentes éditions du programme, désignés par le président du jury.

Les membres du jury sont soumis à une obligation stricte de confidentialité pour tous les faits et documents dont ils ont connaissance en leur qualité.

F) Modalités de notation des candidatures et attribution des durées de résidence

Chaque membre du jury note les candidats sur 100, sur la base du barème de notation suivant :

Critères		Note sur 100
1	Originalité et qualité de la proposition de recherche-création	30
2	Lisibilité du parcours artistique et présentation du portfolio	30
3	Pertinence de l'argumentaire sur la valeur ajoutée d'une résidence à Paris et au sein de la Cité internationale des arts	20
4	Pertinence des contacts artistiques et professionnels envisagés ou souhaités	10
5	Contribution de la candidature au rayonnement artistique de la Polynésie française	10
TOTAL		100

La note finale du candidat est constituée de la moyenne arithmétique des notes attribuées par l'ensemble des membres du jury.

Les 5 candidats qui auront obtenus les meilleures notes seront désignés lauréats du programme.

Le jury désigne par la suite les trois lauréats pour lesquels les frais d'hébergement et de formation ainsi que les bourses mensuelles de vie et de production seront prises en charge par la Polynésie française, et les deux lauréats dont les frais et bourses seront pris en charge par le Haut-Commissariat de la République en Polynésie française.

V. Engagement des lauréats, allocation des bourses

A) Inscriptions et règlement

Le présent règlement est disponible en téléchargement sur le site Internet de la Direction de la culture et du patrimoine : <http://www.culture-patrimoine.pf/>

Aux fins du déroulement de la sélection et de ses suites, les dossiers de candidature sont mis à la disposition du jury, ce à quoi les candidats consentent expressément.

Les données à caractère personnel recueillies par la Direction de la culture et du patrimoine dans le cadre de la candidature au présent appel à candidatures sont obligatoires pour le traitement et la gestion des candidatures et, en particulier, pour leur traitement informatique.

B) Participation au programme

Les lauréats de l'appel à candidatures s'engagent à :

- Être disponibles pendant toute la résidence, de manière ininterrompue sur la durée du programme ;
- Respecter le règlement général de la Cité internationale des arts, tel qu'annexé au présent règlement ;
- Participer aux différents rendez-vous professionnels et autres rencontres mises en œuvre par la Cité internationale des arts ;
- S'investir personnellement et de façon active au programme de résidence ;
- Participer à des opérations de promotion artistique, à la demande du ministère de la culture ou de la Direction de la culture et du patrimoine ;
- Mettre en valeur les partenaires (HCPF, CIA, ATN) en apposant leur logo et en les mentionnant sur les réseaux sociaux dans le cadre de la résidence, ainsi qu'en présentant le nom du programme FIRI ANOIHI.

En cas de renonciation au bénéfice du programme de résidence, pour quelque cause que ce soit, l'artiste en informe immédiatement la Direction de la culture et du patrimoine par tout moyen écrit. Il lui sera alors réclamer le remboursement total ou partiel des fonds qu'il aura perçus.

C) Communication

Dans toutes les opérations de communication que le lauréat conduira en relation avec son séjour en résidence d'artiste (conférence de presse, affiches, campagne publicitaire télévisuelle ou radiophonique...), il sera tenu de mentionner le soutien apporté par la Polynésie française, le Haut-commissariat de la République en Polynésie française, la Cité internationale des arts et la compagnie Air Tahiti Nui au titre du présent programme.

Ainsi, le lauréat s'engage à faire figurer sur l'ensemble de ses supports promotionnels écrits (programme, affiche, banderole, etc.) la mention suivante : « *Projet soutenu par le Ministère de la culture de la Polynésie française, le Haut-commissariat de la République en Polynésie française et la compagnie Air Tahiti Nui dans le cadre du programme de résidence d'artiste FIRI ANOIH mené en partenariat avec la Cité internationale des arts* » en associant à cette mention les logos du Pays, du Haut-commissariat, de la Cité internationale des arts et de la compagnie Air Tahiti Nui autant que possible. Lors des diverses manifestations et remises des prix, cette contribution devra également être citée face au public et auprès des médias.

La Polynésie française se réserve le droit de communiquer sur les objectifs généraux des projets primés et des conditions de séjour des lauréats en résidence à Paris.

D) Validité du passeport – formalités administratives - Versement des bourses de vie et de production

Les lauréats devront s'assurer de détenir un passeport dont la période de validité couvre la période de résidence à la Cité internationale des arts. En outre, ils veilleront à effectuer leur formalité ESTA auprès des autorités américaines pour leur transit aux États-Unis. Le coût de cette formalité n'est pas couvert par le programme.

Ils devront également fournir à la Direction de la culture et du patrimoine un relevé d'identité bancaire ou postal d'un compte courant domicilié en Polynésie française ou en France métropolitaine, afin que les bourses de vie et de production puissent leur être versées.

Pour rappel, chaque résidence fait l'objet d'un dépôt de garantie de 200 € TTC par le résident. Ce dépôt de garantie sera déduit par la Cité internationale des arts du versement du dernier mois de leur bourse de vie et de production et remboursé au lauréat au plus tard un mois après la date de fin du programme si aucun dégât n'est constaté dans l'atelier-logement.

E) Rapatriement en Polynésie française des œuvres créées à la Cité internationale des arts

Comme mentionné au point III.B) du présent règlement, les lauréats sont invités à anticiper leur retour en Polynésie française bien avant le terme de leur résidence, dans le cas où des œuvres de leur création doivent être rapatriées.

Les éventuels frais d'assurance, de transport et phytosanitaires liés à ce rapatriement sont à la charge des artistes. A ce titre, il leur est vivement recommandé de se rapprocher des services suivants (liste non exhaustive) :

- Direction des douanes de Polynésie française : pour les formalités douanières à accomplir ;
- Direction de la culture et du patrimoine : pour pouvoir bénéficier du régime d'exonération des droits et taxes à l'importation d'œuvres d'art originales, sous réserve que l'œuvre remplisse les conditions posées par la réglementation ;
- Direction de la biosécurité : dans le cas où l'œuvre est constituée de matières végétales ou animales ;
- Direction de l'environnement : dans le cas où l'œuvre est constituée d'éléments provenant d'espèces végétales ou animales protégées.

F) Retour d'expérience

À leur retour en Polynésie française, les lauréats s'engagent à partager le bilan de leur expérience à la Cité internationale des arts auprès de leurs pairs artistes et du public, incluant notamment le public scolaire, au plus tard le 31 décembre 2027. Ce partage peut prendre la forme d'intervention dans des écoles ou des organismes accueillant des enfants ou des personnes vulnérables. Il peut se faire à l'occasion d'une exposition collective ou individuelle, concernant les artistes plasticiens, ou d'une performance, concernant les artistes relevant des arts sonores ou des arts du spectacle.

Les modalités de ce retour d'expérience seront convenues entre les lauréats et la Direction de la culture et du patrimoine, en fonction de leur domaine artistique.

G) Acceptation du règlement

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les dispositions.

La Polynésie française se réserve le droit de le modifier en tant que de besoin, et à prendre toute décision qu'elle estimera utile pour son application et/ou son interprétation, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Les modifications au présent règlement sont portées à la connaissance des candidats et font l'objet d'une publication sur le site Internet de la Direction de la culture et du patrimoine.

VI. Données à caractère personnel

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et des lois subséquentes relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition de ces données pour motifs légitimes. Elles peuvent également s'opposer, sans frais, à ce que les données les concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale.

VII. Annexes

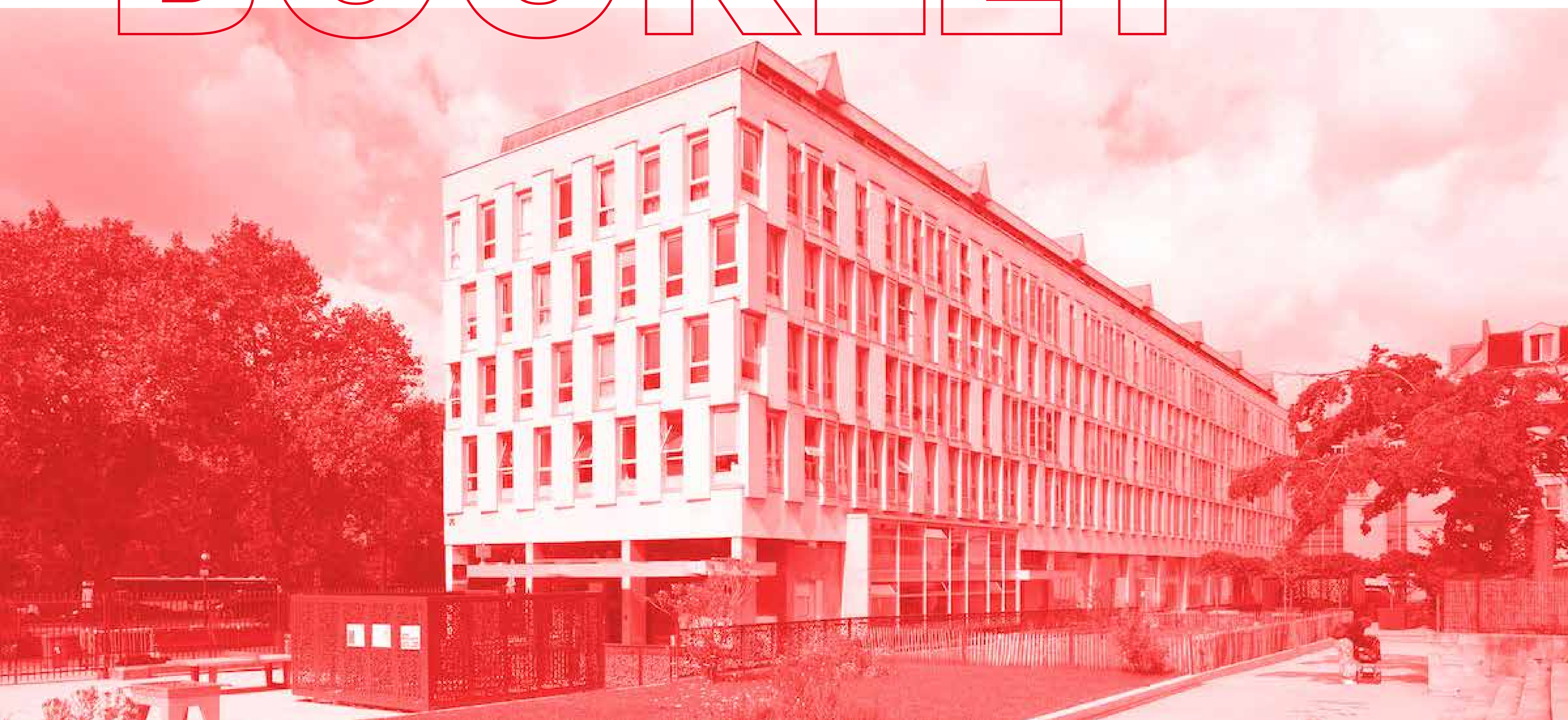
Sont annexés au présent règlement les documents suivants :

- Livret d'accueil de la Cité internationale des arts
- Règlement général de la Cité internationale des arts, à destination des artistes en résidence
- Liste des prestations mensuelles complémentaires 2026 de la Cité internationale des arts



LIVRET D'ACCUEIL

WELCOME BOOKLET





LIVRET D'ACCUEIL WELCOME BOOKLET

À PROPOS DE LA CITÉ
ABOUT THE CITÉ

03

LA VIE QUOTIDIENNE
DAILY LIFE

23

LE JOUR DE VOTRE ARRIVÉE
THE DAY OF YOUR ARRIVAL

07

LA FIN DE RÉSIDENCE
END OF RESIDENCY

28

L'ACCOMPAGNEMENT PENDANT VOTRE RÉSIDENCE
SUPPORT DURING YOUR RESIDENCY

10

CONTACTS UTILES
USEFUL CONTACTS

29

S'INFORMER ET SE RENCONTRER
STAYING INFORMED & MEETING OTHER RESIDENTS

17

LA PROGRAMMATION ARTISTIQUE & CULTURELLE
ARTISTIC AND CULTURAL PROGRAMMING

20

À PROPOS DE LA CITÉ

ABOUT THE CITÉ

La Cité internationale des arts est une résidence artistique qui rassemble, au cœur de Paris, des artistes et leur permet de mettre en œuvre un projet de création ou de recherche dans toutes les disciplines.

Sur des périodes de deux mois à un an, la Cité internationale des arts permet à des artistes de travailler dans un environnement favorable à la création, ouvert aux rencontres avec des professionnel.le.s du milieu culturel. Les résident.e.s bénéficient d'un accompagnement sur mesure de la part de l'équipe de la Cité internationale des arts.

Dans le Marais ou à Montmartre, l'atelier-logement (espace de vie et de création) dont bénéficient les résident.e.s leur permet de cohabiter avec plus de 300 artistes et acteurs du monde de l'art de toutes les générations, de toutes les nationalités et de toutes les disciplines. En collaboration avec ses nombreux partenaires, la Cité internationale des arts ouvre plusieurs appels à candidatures thématiques et/ou sur projet tout au long de l'année.

La Cité internationale des arts en quelques chiffres

- 150 programmes de résidence
- 1 résidence d'artistes sur 2 sites à Paris
- 325 ateliers-logements
- 90 nationalités
- 135 partenaires
- 3 espaces de convivialité et de travail
- 1 auditorium
- 3 espaces d'exposition
- 8 studios de répétitions
- Des ateliers de sérigraphie, de gravure et de céramique

1937

Lors de l'exposition universelle, l'idée de créer un espace de vie et de travail pour les artistes du monde entier commence à germer grâce à Félix Brunau – inspecteur général des bâtiments civils et palais nationaux – et ses échanges avec l'artiste finlandais Eero Snellman.

Thanks to Félix Brunau, the inspector general of public buildings and palaces and his discussions with Finnish painter Eero Snellman during the Exposition Universelle in Paris, the idea of creating a place where artists from all over the world could come and work began to take seed.

1960

Début de la construction de la Cité sur le site du Marais avec les architectes Paul Tournon et Olivier Cacoub, grâce au soutien de la Ville de Paris et de l'Académie des beaux-arts.

Architects Paul Tournon and Olivier Cacoub started building work at the Marais site with the support of the Ville de Paris and the Académie des beaux-Arts.

1965

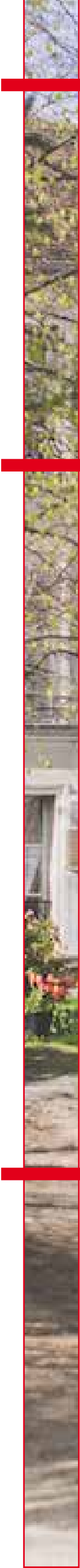
Inauguration officielle de la Cité internationale des arts et premières résidences des artistes dans les ateliers-logements.

The Cité internationale des arts was officially inaugurated and the first artists-in-residence arrived.

1971

Implantation sur le deuxième site à Montmartre qui accueille une quarantaine d'artistes.

Creation of the second site in Montmartre to host around forty artists and culture professionals.



1985

Agrandissement du site du Marais rue Geoffroy L'Asnier avec trois nouveaux bâtiments.

Extension of the Marais site on Rue Geoffroy L'Asnier with three new buildings.

1995

Inauguration de la Galerie où les artistes peuvent exposer leur travail. Des expositions en partenariat avec des institutions y sont régulièrement organisées.

Inauguration of the “Galerie” exhibition space where artists can show their work. Exhibitions in partnership with cultural institutions are held there on a regular basis.

Depuis 2016

Nouveau projet d'établissement

Implementation a new development strategy.

The Cité internationale des arts is an artist residency centre that brings together artists and culture professionals in the heart of Paris to work on creative and research projects in all disciplines.

For periods of between two months and one year, the Cité internationale des arts provides them with a working environment that fosters creativity and allows them to meet other arts professionals. The Cité internationale des arts' team provides residents with bespoke assistance and support throughout their stay.

The live-in studios at the Marais and Montmartre sites are a place where residents can live and create in the company of more than 300 artists and culture professionals of every generation, nationality and discipline. Working closely with its many partners, the Cité internationale des arts calls for candidates by theme and/or project throughout the year.

Key figures

- 150 residency programs
- 1 artist residency centre with 2 sites in Paris
- 325 live-in studios
- 90 nationalities
- 135 partners
- 3 common areas for residents to mix and work
- 1 auditorium
- 3 exhibition spaces
- 8 rehearsal studios
- Engraving, silkscreen printing and ceramics workshops

DEUX SITES À PARIS

Site de Montmartre

24, rue Norvins, 75018 Paris

Métro ligne 12 : Lamarck-Caulaincourt



Paris-Charles de Gaulle

Site du Marais

RER B direction Paris jusqu'à Châtelet-Les Halles

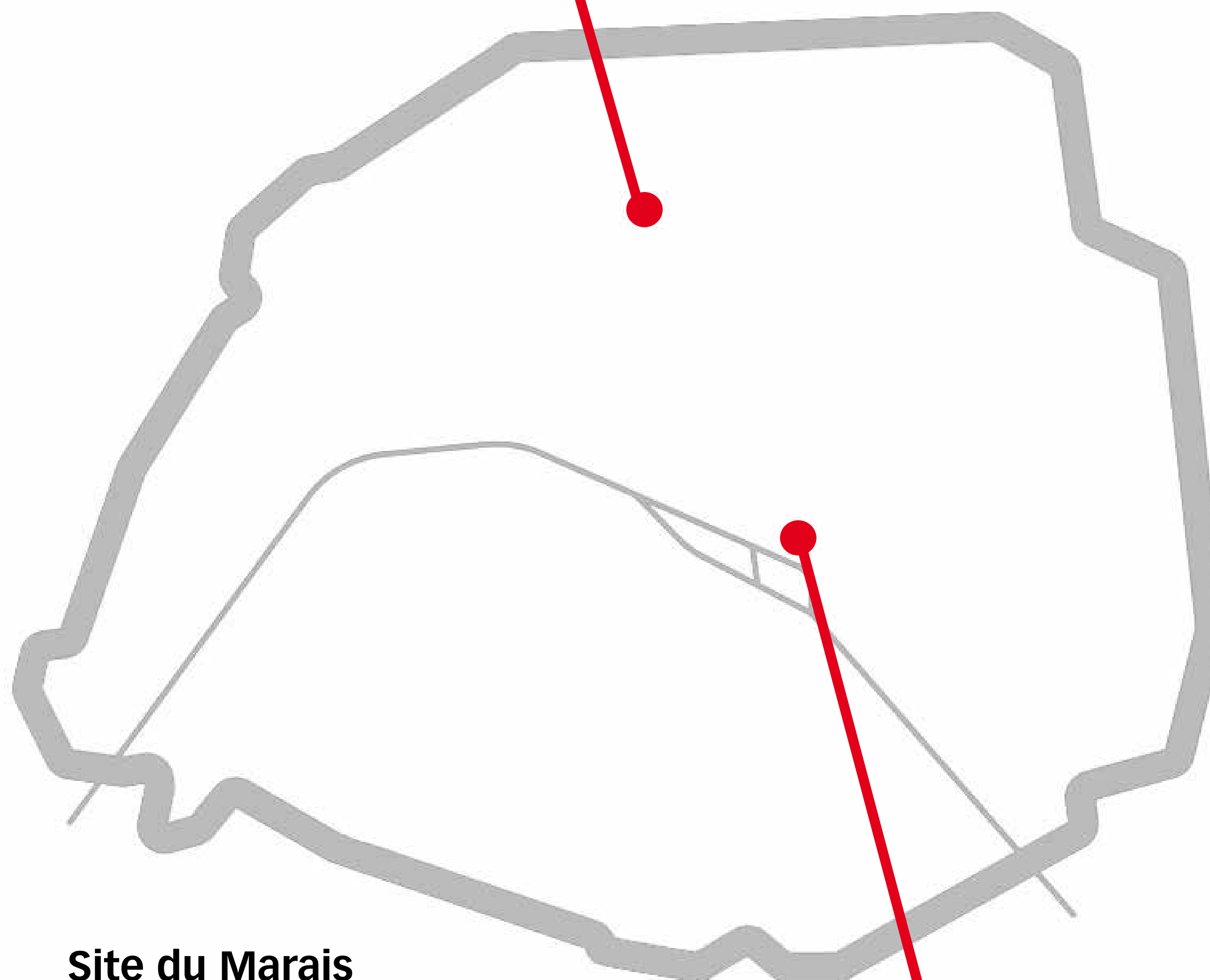
+ ligne 7 direction Mairie d'Ivry jusqu'à Pont Marie

Site de Montmartre

RER B direction Paris jusqu'à Gare du Nord

+ ligne 4 direction Porte de Clignancourt jusqu'à Marcadet-Poissonniers
+ ligne 12 direction Mairie d'Issy jusqu'à Lamark-Caulaincourt

Taxi G7 www.g7.fr



Site du Marais

Ligne 14 direction Saint-Denis - Pleyel jusqu'à Maison Blanche

+ ligne 7 direction La Courneuve jusqu'à Pont Marie

Site de Montmartre

ligne 14 direction Saint-Denis - Pleyel jusqu'à Madeleine

+ ligne 12 direction Mairie d'Aubervilliers jusqu'à la station Lamark-Caulaincourt



Taxi G7 www.g7.fr **Paris-Orly**



Site du Marais

18, rue de l'Hôtel de Ville, 75004 Paris

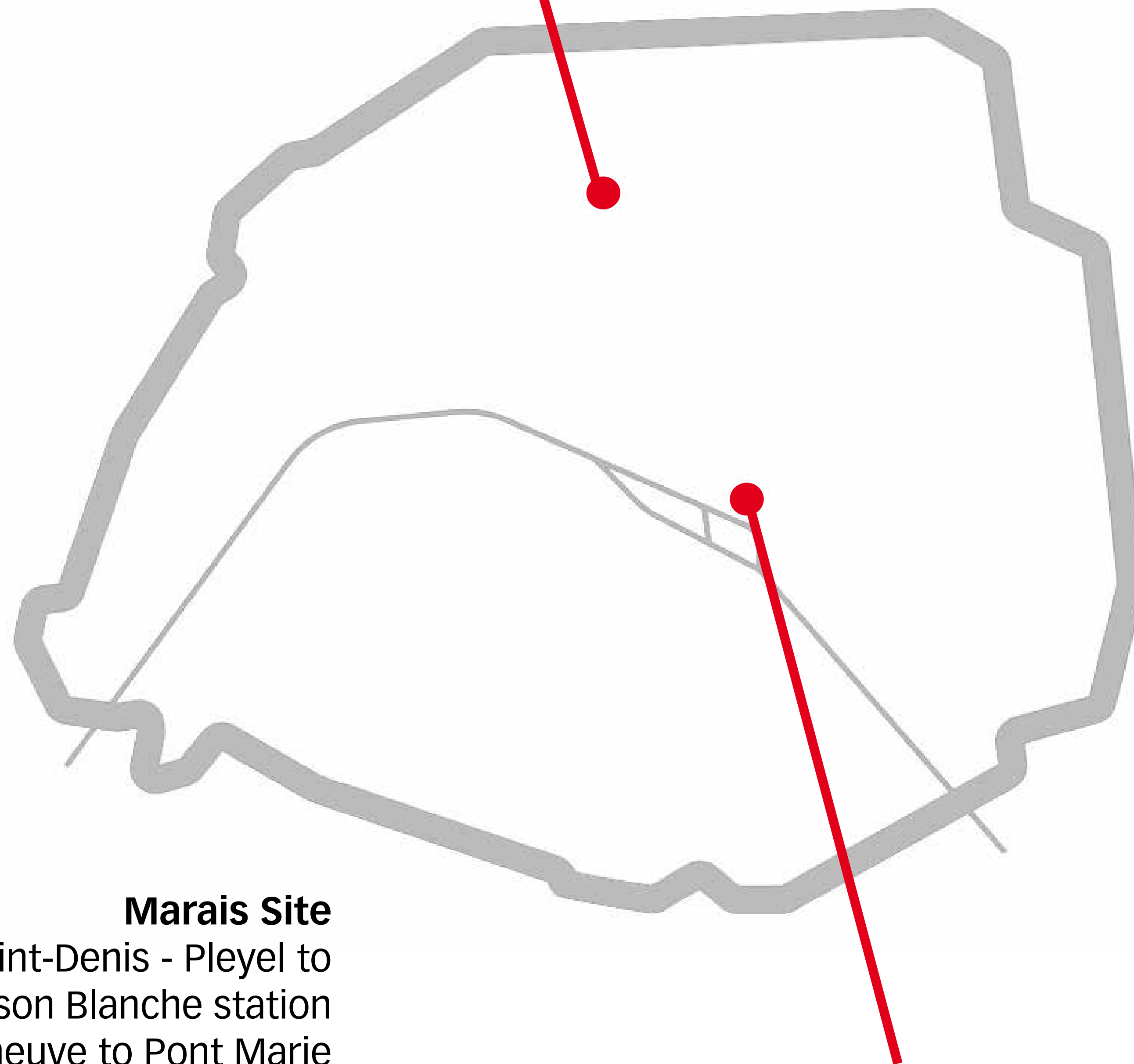
Métro ligne 1 : Saint-Paul

Métro ligne 7 : Pont Marie

TWO SITES IN PARIS

Montmartre Site

24, rue Norvins, 75018 Paris
Metro line 12: Lamarck-Caulaincourt



Paris-Charles de Gaulle Marais Site

RER B towards Paris to
Châtelet-Les Halles station
+ line 7 towards Mairie d'Ivry
to Pont Marie station

Montmartre Site

RER B towards Paris to Gare
du Nord station
+ line 4 towards Porte de
Clignancourt to Marcadet-
Poissonniers station
+ line 12 towards Mairie
d'Issy to Lamark-
Caulaincourt station

Taxi G7 www.g7.fr

Marais Site

Take line 14 towards Saint-Denis - Pleyel to
Maison Blanche station
+ line 7 towards La Courneuve to Pont Marie
station

Montmartre Site

Take line 14 towards Saint-Denis - Pleyel to
Madeleine station
+ ligne 12 towards Mairie d'Aubervilliers to
Lamark-Caulaincourt station



Marais Site

18, rue de l'Hôtel de Ville, 75004 Paris
Metro line 1: Saint-Paul
Metro line 7: Pont Marie



Taxi G7 www.g7.fr **Paris-Orly**

LE JOUR DE VOTRE ARRIVÉE

THE DAY OF YOUR ARRIVAL



1

Accueil à la Réception de la Cité du Marais ou de Montmartre avec une pièce d'identité. L'accueil est possible tous les jours et à toute heure sur le site du Marais et en fonction des horaires de présence du gardien pour le site de Montmartre.

Check-in at Cité du Marais' Reception desk or with the caretaker in Montmartre with an ID. Reception is open every day and at all times on the Marais site and according to the opening hours on the Montmartre site.

2

Signature du Règlement général et du document relatif aux données personnelles.

Signing of the General Rules and Regulations and of the document related to personal data.

3

État des lieux d'entrée et remise des clefs de votre atelier-logement .

Inventory and handing over of the keys of your live-in-studio.

L'équipe de la Cité vous accueille dans le bâtiment principal

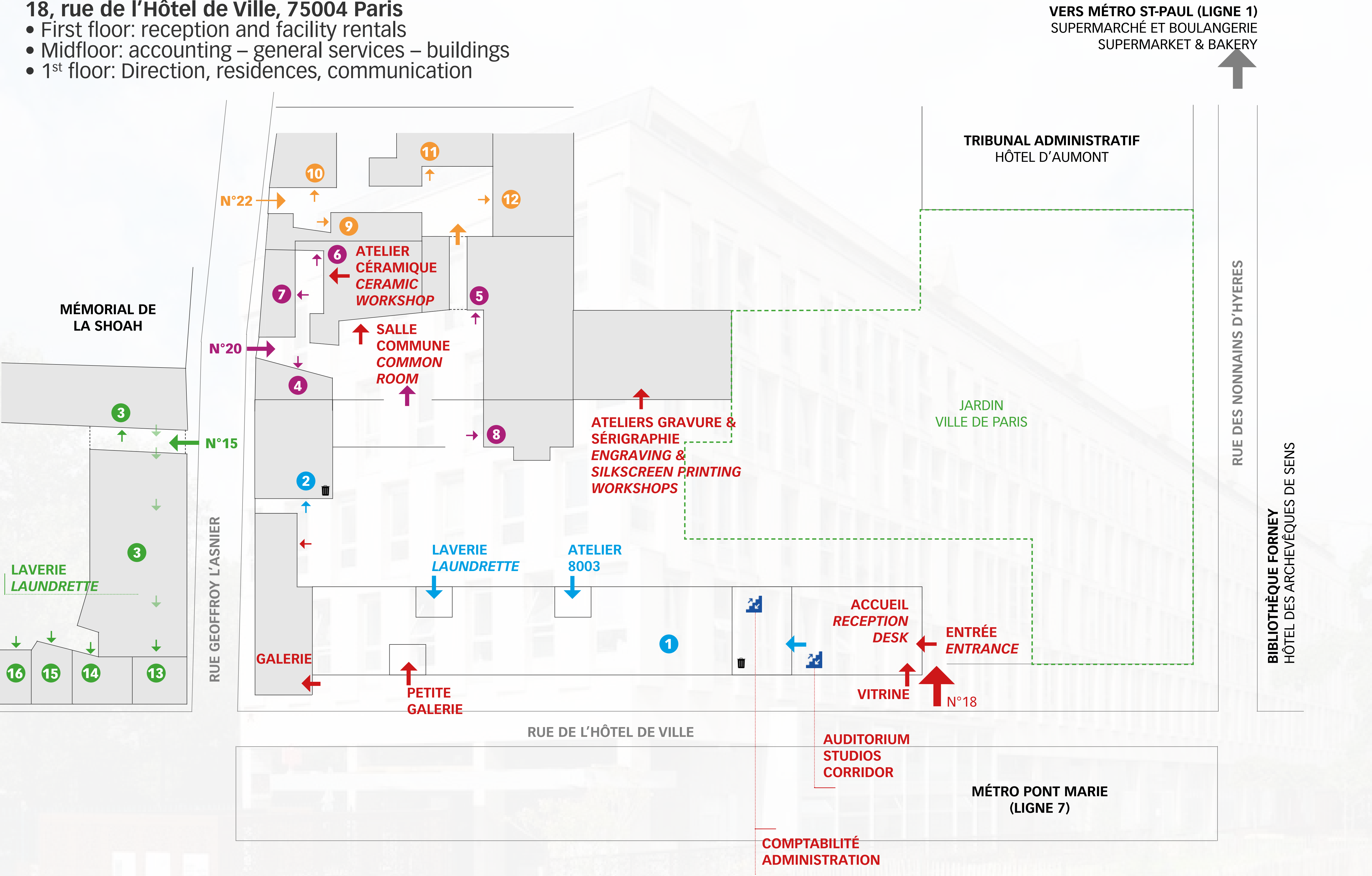
18, rue de l'Hôtel de Ville, 75004 Paris

- Rez-de-chaussée : accueil et valorisation des espaces
- Entresol : comptabilité – services généraux – bâtiments
- 1^{er} étage : direction, résidences, communication

The Cité team welcomes you in the main building

18, rue de l'Hôtel de Ville, 75004 Paris

- First floor: reception and facility rentals
- Midfloor: accounting – general services – buildings
- 1st floor: Direction, residences, communication



ENTRÉE AU 18 RUE HV

- 1 – Ateliers de 8001 à 8527
- 2 – Ateliers 1410-D à 1443-D

ENTRÉE AU 15 RUE GL

- 3 – Ateliers 1501 à 1741

ENTRÉE AU 20 RUE GL

- 4 – Ateliers 2010-A à 2019-A
- 5 – Ateliers 2001-B à 2030-B
- 6 – Ateliers 2005-C à 2037-C
- 7 – Ateliers 2040-D à 2043-D
- 8 – Ateliers 2051-E à 2059-E

ENTRÉE AU 22 RUE GL

- 9 – Ateliers 2201-A à 2217-A
- 10 – Ateliers 2221-B à 2224-B
- 11 – Ateliers 2231-C à 2234-C
- 12 – Ateliers 2243-D à 2245-D

ENTRÉE AU 15 RUE GL

- 13 – Ateliers 5011 à 5053
- 14 – Ateliers 5211 à 5251 + 5401
- 15 – Ateliers 5411 à 5451
- 16 – Ateliers 5611 à 5651

MARAIS SITE
SITE DU MARAIS



**L'équipe de la Cité vous accueille au
24, rue Norvins, 75018 Paris**

• Accueil
Gardien du site présent :
Les lundis, mercredis et jeudis : 10h - 18h
Les mardis et vendredis : 6h30 - 13h
Les samedis : 10h - 12h30

• Atelier H16
Permanence de l'équipe les mardis de 10h à 18h

**The Cité team welcomes you at
24, rue Norvins, 75018 Paris**

• Reception
Caretaker on site on:
Mondays, Wednesdays & Thursdays: 10am – 6pm
Tuesdays & Fridays: 6:30am – 1pm
Saturdays: 10am – 12:30pm

• Studio H16
Team's office on Tuesdays from 10am – 6pm

MONTMARTRE SITE
SITE DE MONTMARTRE

L'ACCOMPAGNEMENT PENDANT VOTRE RÉSIDENCE

SUPPORT DURING YOUR RESIDENCY

Programme collectif

Chaque mois, la Cité internationale des arts met en œuvre et propose un programme d'accompagnement de visites et de rencontres avec les acteurs du réseau de la scène artistique française. Ce programme propose également des temps d'échanges entre résident.e.s, des workshops et des formations outillantes. Il est transmis chaque mois, et la participation aux différentes propositions se fait sur inscription préalable.

Collective Programme

Each month, the Cité internationale des arts offers a support program of visits and meetings with professionals of the French art scene. This program also includes networking times between residents, seminars and workshops. It is sent out at the end of each month, and participation in the various proposals needs prior registration.



Accompagnement de votre projet

L'équipe de la Cité internationale des arts est disponible pour vous accompagner dans la réalisation de votre projet artistique et la mise en relation avec un réseau professionnel.

N'hésitez pas à vous manifester auprès des équipes pour faire part de vos besoins d'accompagnement.

Vous pouvez nous trouver facilement sur le site du Marais, en accédant directement à nos bureaux au premier étage.

Sur le site de Montmartre, retrouvez-nous les mardis de 10h à 18h dans l'atelier H16.



Support for your project

The Cité internationale des arts' team is by your side to assist you in bringing your artistic project to fruition and to help you build up a network of professional contacts.

Don't hesitate to come and talk to our staff to see how we can help.

Our offices at the Marais site are easy to find – we're on the first floor.

We are present at the Montmartre site every Tuesday from 10 am to 6 pm in Studio H16. Come along and meet us.

Pour prendre rendez-vous avec l'équipe :
admissions@citedesartsparis.fr

To make an appointment:
admissions@citedesartsparis.fr

Espaces de travail (site du Marais)

La Cité internationale des arts offre des espaces de travail pour vous permettre de développer vos projets.

Pour toute information sur les conditions d'utilisation et les tarifs : <https://shorturl.at/0MDqZ>

Pour réserver : espaces@citedesartsparis.fr

L'Auditorium (bâtiment principal -1)

L'auditorium offre un espace idéal et une configuration adaptée à des événements variés : rencontres, concerts, séminaires, conférences, performances et également répétitions. D'une superficie de 300 m² et d'une capacité d'accueil de 130 places assises, l'Auditorium est doté d'une scène de 30 m², d'un orgue et d'un piano Bossendörfer ½ queue.

Vous pouvez réserver cet espace pour vos répétitions, concerts et projets professionnels tous les jours de 10h à minuit.

L'auditorium est en travaux de rénovation jusqu'en octobre 2024 !

Studios de répétition (bâtiment principal)

8 studios de répétition sont disponibles à la réservation, chacun doté d'un piano (droit ou ¼ queue) et de petit mobilier pliant (chaises, tables, etc.). Ils sont ouverts pour toute discipline (musique, danse, théâtre, etc.), et ils peuvent accueillir tout format (répétitions, réunions, formations, présentations, etc.).

Le studio 5 (100 m²) a une configuration idéale pour la danse et le spectacle vivant. Il est équipé d'un parquet et de miroirs avec rideaux.

Les studios du sous-sol sont ouverts de 10h à minuit

Les studios en étage sont ouverts de 10h à 22h

Les studios du sous-sol seront fermés en semaine de 10h à 18h sur la période des travaux de l'Auditorium





Workspaces (Marais site)

The Cité internationale des arts provides workspaces where residents can work on their projects.

For more information about the terms and conditions of use, tariffs: <https://shorturl.at/JWA17> and to reserve: espaces@citedesartsparis.fr

The Auditorium (Main building)

The Auditorium is perfectly suited to organising a wide variety of events from get-togethers and concerts to seminars, conferences, performances and rehearsals. It has a surface area of 300 m², a seating capacity of 130, a 30 m² stage and is equipped with an organ and a Bösendorfer grand piano.

This space can be reserved for rehearsals and professional projects every day from 10 am to midnight.

The Auditorium is being renovated from December 04, 2023 until October 2024!

Rehearsal studios (Main building)

8 rehearsal studios are available for booking, each equipped with a piano (upright or ¼ grand) and small folding furniture (chairs, tables, etc.). They are open to all disciplines (music, dance, theatre, etc.), and can accommodate any format (rehearsals, meetings, training, presentations, etc.). Studio 5 (100 m²) is ideally configured for dance and live performance. It has parquet flooring and mirrors with curtains.

Basement studios are open from 10 am to midnight
The upstairs studios are open from 10 am to 10 pm

The basement studios will be closed on weekdays from 10am to 6pm during the Auditorium works!

Ateliers de gravure, sérigraphie et céramique

Ouverts tous les jours de 9h à 22h, ils sont accessibles aux artistes qui ont une pratique confirmée, sur inscription et réservation.

Des ateliers d'initiation sont ouverts pour chaque pratique 1 à 2 fois par an.

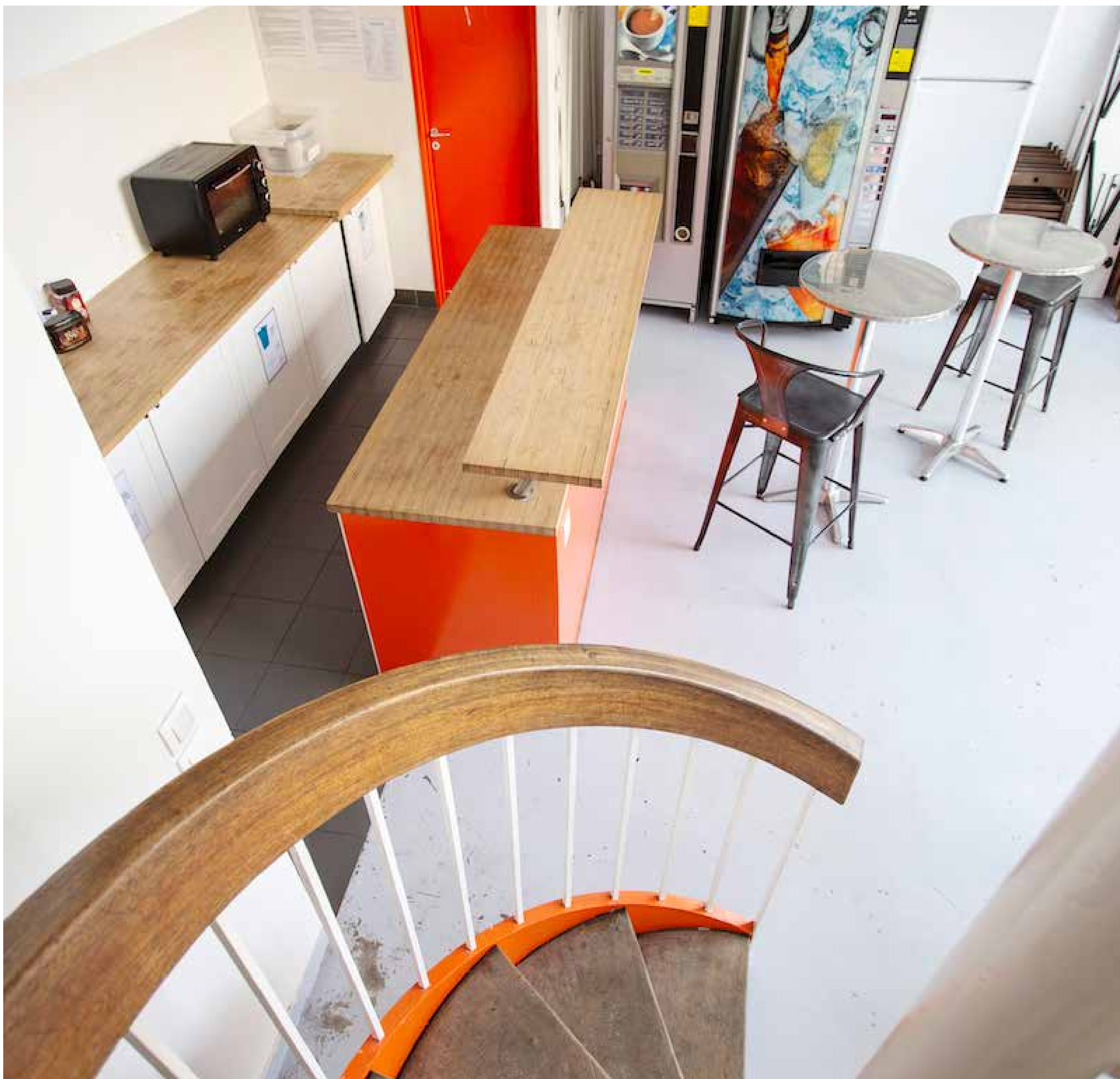
Pour réserver : espaces@citedesartsparis.fr

L'Atelier 8003

L'Atelier 8003 est conçu comme un lieu de travail, de rendez-vous avec des professionnel.le.s, des visiteur.se.s, et convertible en salle de projection ou de discussions thématiques.

Ouvert toute la semaine entre 9h et 22h.

Réservation gratuite auprès de la Réception du Marais : accueilfrontoffice@citedesartsparis.fr



Printmaking, screen printing and ceramics workshops

Open every day from 9 am to 10 pm, they are accessible to artists who have a confirmed practice, upon registration and reservation. Introductory workshops are held once or twice a year for each art form.

To reserve: espaces@citedesartsparis.fr

The Atelier 8003

The Atelier 8003 is designed as a place to work, to meet with professionals and visitors, and to be converted into a screening or thematic discussion room.

Open every day from 9 am to 10 pm.

Free. To reserve, contact reception at the Marais: accueilfrontoffice@citedesartsparis.fr



The Marais site common room

The common room is a space for socializing and working. It is designed to encourage spontaneous encounters between residents in a central location that is continuously open.

Open all week from 9am to 10pm

The Montmartre site common room

The aim of this space is to provide somewhere residents at the Montmartre site can meet professionals or get-together with other artists-in-residency

Open every day from 8 am to 10 pm

La Salle Commune du site du Marais

La salle commune est un espace de convivialité et de travail. Elle est conçue pour favoriser les rencontres spontanées entre résident.e.s dans un lieu central ouvert en continu.

Ouverte toute la semaine entre 9h et 22h

La Salle Commune du site de Montmartre

Cet espace a pour vocation de permettre aux résident.e.s du site de Montmartre d'effectuer des rencontres professionnelles ou d'organiser des temps d'échanges entre artistes.

Ouvert toute la semaine entre 8h et 22h



La carte Cité

La carte Cité vous permet un accès libre ou un tarif réduit dans la plupart des musées et établissements culturels parisiens. Elle vous permet aussi de bénéficier de tarifs avantageux dans des magasins de matériel et de fournitures.

Vous pouvez en faire la demande à la Réception du site du Marais, en fournissant une photo d'identité.

Consultez la liste des partenaires :

www.citedesartsparis.fr/pour-les-residents-carte-cite



Les cours collectifs de français

Des cours de français sont proposés aux résident.e.s chaque semaine. Il est possible de choisir entre une formule pour les débutant.e.s ou des cours intermédiaires.

Pour plus d'informations, réserver et s'inscrire :

www.bit.ly/inscriptioncoursdefr

The Carte Cité

The "Carte Cité" (Cité card) gives the cardholder free or reduced admission to most of Paris's museums and cultural institutions. It also entitles you to reductions in stores selling materials and supplies.

To obtain a card, contact reception at the Marais site. A passport photo is required.

Consult the list of partners

www.citedesartsparis.fr/en/for-residents-resident-card

French classes

Weekly French classes are organised for residents. You can choose between a formula for beginners or classes for intermediate levels.

For more information, to sign up and reserve:

www.bit.ly/inscriptioncoursdefr

S'INFORMER ET SE RENCONTRER

STAYING INFORMED AND MEETING OTHER RESIDENTS



La Cité internationale des arts est une communauté transdisciplinaire, transnationale et transgénérationnelle. Vous participez à la vie d'une communauté de plus de 300 artistes, qui sont accueilli.e.s simultanément, et contribuez à son dynamisme culturel.

Réseaux sociaux

Pour ne rien rater de l'actualité de la Cité internationale des arts, vous pouvez nous retrouver :

- Sur le site internet : www.citedesartsparis.fr
- Sur les réseaux sociaux : [f](#) [📷](#) [🐦](#) [in](#)

The Cité internationale des arts is a cross-disciplinary, multinational, intergenerational community. You will be taking part in and contributing to the life of a dynamic cultural group of more than 300 artists, all of whom are hosted at the Cité internationale des arts at the same time.

Social media

Keep up to date with what's happening at the Cité internationale des arts by checking out :

- our website: www.citedesartsparis.fr/en
- or follow us on social media: [f](#) [📷](#) [🐦](#) [in](#)



Les réseaux des résident.e.s

Le groupe Facebook

Rejoignez la communauté des artistes de la Cité internationale des arts sur ce groupe réservé aux résident.e.s !

www.bit.ly/facebook-residents

Les groupes WhatsApp & Telegram

Intégralement administré par les résident.e.s, ce groupe permet à la communauté d'artistes de se mettre en réseau :

www.bit.ly/Whatsapp-residents

www.bit.ly/telegram-residents

Les newsletters

La newsletter hebdomadaire des résident.e.s

Une newsletter adressée aux résident.e.s est envoyée chaque semaine pour avoir toutes les informations sur les événements se déroulant à la Cité internationale des arts ou dans des institutions partenaires. Elle intègre également des appels à candidatures, des dispositifs de soutien ainsi que des propositions culturelles qui peuvent vous intéresser.

La newsletter mensuelle pour le public de la Cité internationale des arts

Une newsletter est envoyée chaque mois au public qui s'intéresse à l'actualité de la Cité internationale des arts. Elle relaie la programmation culturelle et permet à un public extérieur de découvrir le travail des nombreux artistes en résidence.



Residents' networks

Facebook group

Join the community of artists and culture professionals at the Cité internationale des arts on this group exclusively reserved for residents!

www.bit.ly/facebook-residents

Telegram group

Entirely administered by the residents themselves, this group is a way for the community to stay in touch with each other.

www.bit.ly/telegram-residents

The newsletters

The residents' weekly newsletter

Every week, residents receive a newsletter that keeps them informed of events taking place at the Cité internationale des arts and our partner institutions. The newsletter also contains calls for candidates and information about support programmes and cultural offerings that residents may find interesting.

The Cité monthly newsletter

A newsletter is sent every month to everyone who takes an interest in what's happening at the Cité internationale des arts. It keeps them informed about the events programme and allows an external audience to discover the work of numerous artists in residency.



Informez-nous de vos projets

Qu'ils se déroulent en France ou à l'étranger, nous pouvons diffuser les événements auxquels vous participez durant votre résidence. L'information sera présente sur notre site internet dans la rubrique *Hors-les-murs* : communication@citedesartsparis.fr

Les rencontres mensuelles des résident.e.s

Chaque mois, nous vous invitons à prendre part à un moment de convivialité afin d'accueillir les nouveaux.elles résident.e.s. C'est aussi l'occasion de rencontrer l'équipe de la Cité internationale des arts et d'échanger sur vos projets.

Tell us about your projects

Whether they are taking place in France or abroad, we can promote events you take part in during your residency. This information will be presented in the *Fringe events* section of our website: communication@citedesartsparis.fr

Residents' monthly get-togethers

Every month, you are invited to spend some time together and welcome any new residents. It is also the perfect opportunity to meet the Cité internationale des arts' team and talk about your project.

LA PROGRAMMATION ARTISTIQUE & CULTURELLE

ARTISTIC & CULTURAL PROGRAMMING

Le pôle de la programmation artistique et culturelle met en place des expositions, concerts, rencontres, lectures, projections, performances, Ateliers ouverts, et d'autres formats à inventer ensemble. Elaborée avec et pour les résident.e.s à toute étape de votre recherche, la programmation est une invitation à partager votre pratique avec des publics variés et les autres artistes en résidence.

La programmation de la Cité internationale des arts est planifiée et élaborée en amont par l'équipe, et chaque événement fait l'objet d'un accompagnement spécifique, avec les artistes et commissaires.

Pour consulter la programmation :
www.citedesartsparis.net/fr/programmation

The artistic and cultural programming department organises exhibitions, concerts, get-togethers, readings, screenings, performances, open-studio events and so much more. In addition, it is always open to suggestions. The events programme is developed with residents in mind: no matter where you are currently with your project, it provides an opportunity to share what you are doing with different audiences and other artists-in-residency.

The Cité internationale des arts' events programme is planned in advance and artists and curators receive the support the need to help with their event.

To consult the events programme:
www.citedesartsparis.net/en/events-programme



Les Ateliers ouverts : pratiques ralenties

Les *Ateliers ouverts : pratiques ralenties* est un rendez-vous hebdomadaire proposant un parcours de visites d'ateliers d'artistes en résidence.

Chaque mercredi, entre 18h et 21h, le public est invité à découvrir le travail en cours d'une sélection d'artistes en résidence, au sein de leur atelier ou de l'Auditorium. Deux fois par an, le même rendez-vous est proposé sur le site de Montmartre.

Pour vous inscrire, faites une demande à l'aide de ce formulaire : www.bit.ly/inscription-ateliers-ouverts

Les dimanches à l'Auditorium

Les dimanches à l'Auditorium vous permettent de présenter ponctuellement votre travail aux autres résident.e.s, pour faciliter les échanges et les rencontres. Les projections, les performances et les lectures sont mis à l'honneur pendant ce temps de présentation.

Pour organiser une présentation, écrire à : programmation@citedesartsparis.fr

Émersions : archive vivante

Émersions : archive vivante est un projet en cours qui a pour but de mettre en lumière l'histoire atypique de la Cité internationale des arts.

Émersions : archive vivante donne à voir sous la forme d'expositions l'ouverture internationale et l'œuvre d'hospitalité qui sont celles de la Cité depuis plus de 50 ans.

The Open Studios: Work in Slow Motion

The *Open Studios: Work in Slow Motion* is a weekly event during which participants can visit the studios of artists-in-residency.

Every Wednesday evening from 6-9 pm, the public discovers the work in progress of a selection of residents, either in their studios or the auditorium. The same event is held twice a year at the Montmartre site.

To sign up, please fill out this form:

www.bit.ly/inscription-ateliers-ouverts

The Sunday Screenings

The *Sunday Screenings* is an event on Sundays that allows you to present your work in progress to other residents with the idea of fostering discussion and making new contacts. Pride of place is given to screenings, performances and readings.

To organise a presentation:

programmation@citedesartsparis.fr

Emersions: A living archive

Emersions: A living archive is an ongoing project that aims to put the atypical history of the Cité internationale des arts in the spotlight.

This series of exhibitions illustrates the Cité's openness to the world and the many artists and cultural professionals it has welcomed over the last 50 or so years.



LA VIE QUOTIDIENNE

DAILY LIFE

L'accueil à la Cité internationale des arts :

Le personnel d'accueil de la Cité internationale des arts est disponible pour vous accompagner tout au long de votre résidence et répondre à vos questions. Vous pouvez vous adresser à la Réception sur le site du Marais ou à la Loge sur le site de Montmartre.

La Réception du Marais est ouverte 7j/7 et 24h/24, et joignable au +33 (0)1 42 78 71 72

Le gardien sur le site de Montmartre est disponible les lundis, mercredis et jeudis de 10h à 18h, les mardis et vendredis de 6h30 à 13h et les samedis de 10h30 à 12h30. Il est joignable au +33 (0)7 62 97 16 10.

Le service comptable pour les paiements et remise de bourses

Situé à l'entresol du bâtiment principal.

Mardi de 10h30 à 12h30 et de 14h à 16h

Mercredi et jeudi de 10h à 12h30 et de 14h à 16h

Le Règlement général des résident.e.s

Le Règlement général vous a été transmis avant votre arrivée à la Cité internationale des arts. En le signant, vous acceptez l'ensemble des règles de vie en communauté à respecter lors de votre résidence.

Il précise également l'ensemble des démarches administratives que vous devez effectuer : assurances, état des lieux d'entrée et de sortie, paiement des prestations mensuelles, dépôt de garantie, etc.

Reception at the Cité internationale des arts:

Reception staff at the Cité internationale des arts are available to assist you and answer any questions you may have during your residency. Please feel free to contact either Marais reception or the Montmartre lodge as applicable.

Marais reception is open 24/7 and can be contacted by phone: +33 (0)1 42 78 71 72.

The caretaker at the Montmartre site is available on Monday, Wednesday and Thursday from 10 am to 6 pm, on Tuesday and Friday from 6.30 am to 1 pm and on Saturday from 10.30 am to 12.30 pm. To contact him, call: +33 (0)7 62 97 16 10.

The accounting department for payments and grants

Located in the midfloor of the main building.

Tuesday from 10.30 am to 12.30 pm & from 2 pm to 4 pm.

Wednesday & Thursday from 10am to 12:30pm & from 2pm to 4pm

Rules and Regulations

You will receive the Rules and Regulations that apply to residents before your arrival at the Cité internationale des arts. By signing them, you confirm that you will abide by these rules designed to manage day-to-day life in the community. These rules also explain the various administrative procedures that will apply during your residency, notably regarding the live-in studio (insurance, move-in and move-out inventories, payment of monthly charges and security deposit etc).



Votre atelier-logement

Les ateliers-logements sont conçus pour le travail et la vie quotidienne, avec une surface variant de 20m² à 60m².

Ils sont meublés, équipés et comportent :

- Une pièce de travail
- Un espace chambre avec un lit simple, une couette, un oreiller et le linge adapté
- Une salle de bain avec douche, lavabo et WC
- Une kitchenette équipée d'une plaque de cuisson, d'un réfrigérateur ; d'une bouilloire et de la vaisselle pour deux personnes

Certains produits de première nécessité vous seront indispensables à votre arrivée à la Cité internationale des arts. Pensez à prendre avec vous : serviettes de bain, produits de toilette, linge de cuisine, un adaptateur de prises pour vos appareils électriques et tout le matériel nécessaire à votre pratique artistique.

Live-in studios

The live-in studios provide a place for residents to live and work. Their surface area varies from 20-60 m². Your live-in studio is furnished. It contains:

- a workspace
- a bedroom area with a single bed, a duvet, a pillow and suitable bed linen
- a bathroom with a shower, washbasin and WC
- a fitted kitchenette with a hob (cooktop), a fridge, a kettle and tableware for two people.

Some basic necessities will be indispensable when you arrive at the Cité internationale des arts, so don't forget to pack towels, toiletries, kitchen linen, a travel plug or adaptor for your electrical goods and any materials you need for your work.

Pour vous déplacer à Paris

En transports en commun

Il existe 16 lignes de métro et 5 lignes de RER (trains qui relient Paris et ses banlieues) pour circuler facilement et rapidement dans Paris ou en Ile-de-France. Les premiers trains circulent à partir de 5h30 et les derniers jusqu'à 00h30 en semaine et 1h45 les vendredis, samedis et veilles de jours fériés.

Vous pouvez acheter des titres de transport ou prendre un abonnement. Le forfait Navigo est disponible à la semaine ou bien au mois. Plus d'informations : www.iledefrance-mobilites.fr

Pour faciliter vos trajets, vous pouvez consulter le site de la RATP (réseau de transports à Paris et en Ile-de-France) ou télécharger l'application mobile : www.ratp.fr

En vélo

Vélib' est un service de location de vélo en libre-service en bornes automatiques qui fonctionne 24h/24 et 7j/7. Pour plus d'informations sur le fonctionnement et les abonnements : www.velib.paris.fr

Pour vous déplacer facilement télécharger l'application Géovélo.

En voiture

Afin de pouvoir rouler dans Paris, une vignette est obligatoire. Vous pouvez en faire la demande en ligne juste ici : www.certificat-air.gouv.fr/en/demande

Lors de votre résidence, nous vous invitons à stationner votre véhicule dans les parkings à proximité : www.capegeo.sig.paris.fr/Apps/ParkingsParis/

Pour faciliter votre stationnement vous pouvez utiliser l'application Yespark.

Getting around Paris

Public transport

There are 16 metro lines and 5 RER lines (trains connecting central Paris to the suburbs), which means it is easy and quick to get around Paris and the Ile-de-France region. Trains run from 5.30 am with the last trains at 00.30 am from Sunday-Thursday and 1.45 am on Fridays, Saturdays and the days before public holidays.

You can buy single tickets or a Navigo pass, which is available in weekly and monthly versions. More infos: www.iledefrance-mobilites.fr

To get around more easily, check out www.ratp.fr (the RATP is Paris's public transport company) or download their app.

By bike

Vélib' is a self-service bike-share system with docking stations that are open 24/7. For more information about how the system works and to buy a pass: www.velib.paris.fr or download their app.

To find your way around more easily, download the Géovélo app.

By car

You need a special disk to drive around Paris. You can apply for one online: www.certificat-air.gouv.fr/en/demande

During your residency, we suggest you park in one of the nearby car parks: www.capegeo.sig.paris.fr/Apps/ParkingsParis/

To make finding a parking space easier, download the Yespark app.

Vous souhaitez héberger un.e proche lors de votre résidence ?

Si vous souhaitez héberger une personne pour un court séjour dans votre atelier-logement, pensez à remplir systématiquement une demande auprès de la Réception ou de la Loge au moins deux jours à l'avance.

Un supplément proportionné à la durée du séjour sera à régler le mois suivant avec vos prestations mensuelles.

Internet

Les codes et les modalités de connexion wifi vous seront envoyés tous les mois.

Si vous rencontrez des problèmes de connexion, veuillez nous contacter directement : accueilfrontoffice@citedesartsparis.fr

Do you want to have a friend or family member to stay during your residency?

If you want to invite someone in your live-in studio for a short period of time, don't forget to fill out a request form at reception (or the lodge) at least two days in advance.

An extra charge based on how long the person stays will be added to the following month's charges.

Internet

Wi-Fi codes and connection information are sent every month.

Please contact us directly if you have any trouble connecting to the Internet: accueilfrontoffice@citedesartsparis.fr





Courrier

Marais

Monsieur ou Madame...
Cité internationale des arts
18, rue de l'Hôtel de Ville
75180 PARIS Cedex 04
France

Montmartre

Monsieur ou Madame...
Cité internationale des arts
24, rue de Norvins
75019 PARIS
France

LA FIN DE RÉSIDENCE

END OF RESIDENCY

L'état des lieux de sortie

Deux semaines avant la date de votre départ, vous devez prendre contact avec la Réception ou la Loge afin de fixer un rendez-vous pour votre état des lieux de sortie : accueil@citedesartsparis.fr

L'état des lieux de sortie se fera le jour même de votre départ, en présence d'un.e membre de l'équipe d'accueil. Votre atelier-logement doit être rendu propre, vidé de vos effets personnels, conformément à votre état des lieux d'entrée.

Questionnaire de satisfaction

Nous avons à cœur d'améliorer en permanence l'accueil des résident.e.s à la Cité internationale des arts et vous pouvez nous y aider.

A la fin de votre résidence, un email vous sera envoyé pour vous poser quelques questions sur votre expérience à la Cité internationale des arts : cela ne vous prendra que quelques minutes !

www.bit.ly/fin-residence-questions

The move-out inventory

You must contact reception or the lodge two weeks before the end of your residency to make an appointment for a move-out inventory: accueil@citedesartsparis.fr

The inventory will be carried out with a member of staff on the day of your departure. The live-in studio must be returned in the same state of repair as at the start of your residency (as noted in the move-in inventory). It must have been cleaned and all your personal effects must have been removed.

Satisfaction survey

It is really important for us to continue to improve how residents are welcomed at the Cité internationale des arts and you can help.

At the end of your residency, you will receive a short questionnaire about your time at the Cité internationale des arts by email. Please take the time to answer, it will only take a few minutes!

www.bit.ly/fin-residence-questions

CONTACTS UTILES

USEFUL CONTACTS

Site de Montmartre

24, rue Norvins, 75018 Paris



La Loge

Les lundis, mercredis et jeudis,
de 10h à 18h

Les mardis et vendredis,
de 6h30 à 13h

Les samedis de 10h30 à 12h30

Permanence de l'équipe de la Cité

Les mardis, de 10h à 18h
Atelier H16, bâtiment H

The Lodge

Monday, Wednesday and Thursday,
from 10 AM to 6 PM

Tuesday and Thursday,
from 6.30 AM to 1 PM

Saturday from 10.30 AM to 12.30 PM

Our team is present on site

Every Tuesday, from 10 AM to 6 PM
Atelier H16, Building H

+33 (0)7 62 97 16 10
accueil@citedesartsparis.fr



Site du Marais

18, rue de l'Hôtel de Ville, 75004 Paris

La Réception

Joignable 7j/7 et 24h/24

Composez le 9 depuis votre
atelier-logement

Bureaux de l'équipe de la Cité

Du lundi au vendredi, de 9h à 18h
Bâtiment principal, 1^{er} étage

Reception desk

Contactable 24/7

Dial 9 from your live-in studio

Office hours

Monday to Friday from 9 AM to 6 PM
Main Building, 1st floor

+33 (0)1 42 78 71 72
accueil@citedesartsparis.fr

Pour des questions sur :

La vie quotidienne à la Cité internationale des arts
accueilfrontoffice@citedesarts.fr
+33 (0)1 42 78 71 72

L'état des lieux de votre atelier-logement
accueil@citedesarts.fr
+33 (0)1 42 78 71 77

Les conditions de votre résidence
admissions@citedesartsparis.fr

La programmation culturelle
programmation@citedesartsparis.fr

La communication
communication@citedesartsparis.fr

Les espaces de travail
espaces@citedesartsparis.fr

Vos prestations mensuelles, votre dépôt de garantie
prestations@citedesartsparis.fr

For questions about:

Day-to-day life at the Cité and in Paris:
accueilfrontoffice@citedesarts.fr
+33(0)1 42 78 71 72

The inventory of your live-in studio
accueil@citedesarts.fr
+33 (0)1 42 78 71 77

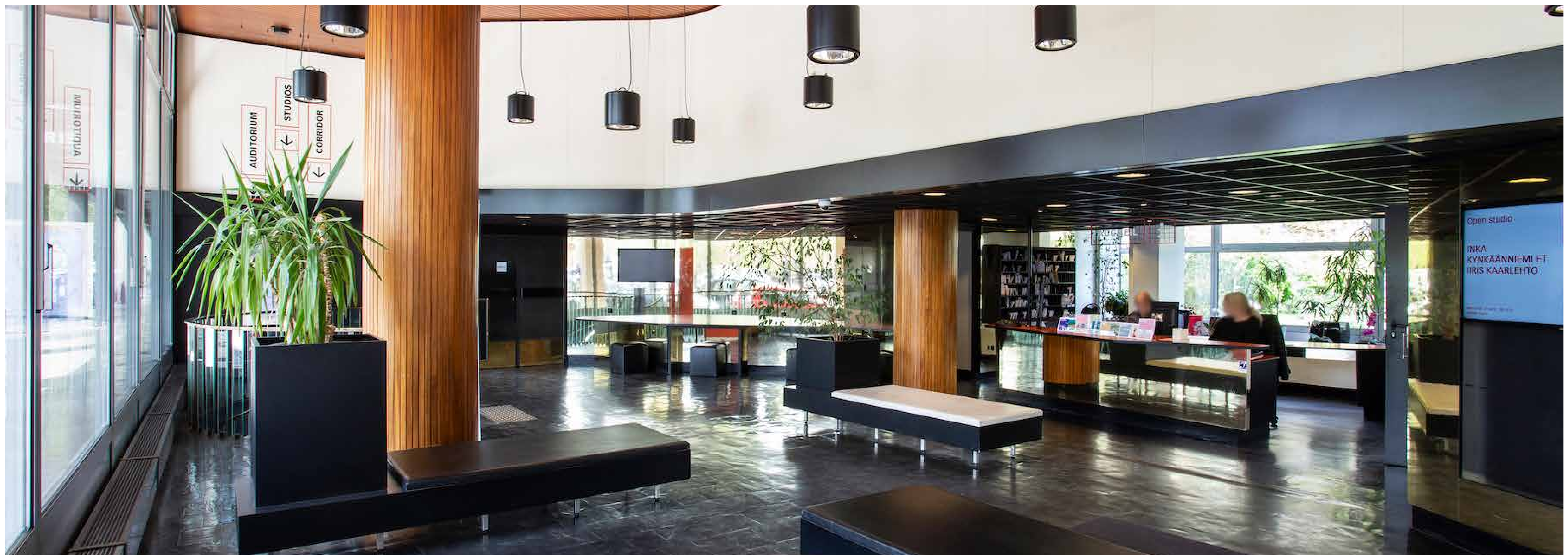
Residency conditions
admissions@citedesartsparis.fr

The cultural programing
programmation@citedesartsparis.fr

Communication
communication@citedesartsparis.fr

Workspaces
espaces@citedesartsparis.fr

Monthly charges and the security deposit
prestations@citedesartsparis.fr



Les contacts utiles

Pompiers : 18 / 112

Samu (service d'aide médicale urgente) : 15

Police : 17

Appel d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114

SOS Médecins : 36 24

Pharmacie de garde : 32 37

Service d'Urgences adultes : Hôpital Hôtel-Dieu
1 Place du Parvis Notre-Dame, 75004 Paris

Doctolib (rendez-vous médicaux en ligne) :
www.doctolib.fr

Centre de santé dédié aux communautés LGBTQI+ :

Le checkpoint – 13 rue d'Alexandrie, 75002 Paris

Centre médico-psychologique :

Centre du Figuier – 2, rue du Figuier, 75004 Paris

Emergency numbers and useful contacts

Fire: 18 / 112

Ambulance (Samu): 15

Police: 17

Emergency number for the deaf and hard of hearing: 114

SOS Médecins (house-call service for medical emergencies): 36 24

Emergency (out-of-hours) pharmacy: 32 37

A&E (ER) for adults: Hôpital Hôtel-Dieu

1 Place du Parvis Notre-Dame, 75004 Paris

Doctolib (online medical appointment service):
www.doctolib.fr

LGBTQI+ health centre: Le checkpoint

13 rue d'Alexandrie, 75002 Paris

Medical and psychological centre:

2, rue du Figuier, 75004 Paris



f **📷** @citedesartsparis

X @citedesarts

in Cité internationale des arts

www.citedesartsparis.fr

© Visuels par Maurine Tric / ADAGP Paris,

Cité internationale des arts

Règlement général à destination des artistes en résidence

La Cité internationale des arts est la plus grande résidence artistique au monde. Elle rassemble au cœur de Paris depuis 1965 plus de 300 artistes simultanément, de toutes origines et de toutes générations, et leur permet de mettre en œuvre un projet de création ou de recherche dans toutes les disciplines (arts visuels, musique, spectacle vivant, cinéma, architecture, écriture, etc.).

Sur des périodes de deux mois à un an, dans le Marais ou à Montmartre, la Cité internationale des arts, fondation reconnue d'utilité publique, leur offre un environnement favorable à la création, ouvert aux rencontres avec des professionnels du milieu culturel et les publics, et un accompagnement sur mesure.

En collaboration avec ses nombreux partenaires, elle diffuse chaque année plusieurs appels à candidatures thématiques et/ou sur projet, et développe des programmes de résidence ciblés.

Elle conçoit tout au long de l'année une programmation artistique et culturelle foisonnante, pluridisciplinaire et protéiforme (ateliers ouverts, expositions, concerts, performances, débats d'idées...), valorisant notamment le travail des artistes qui sont ou ont été résidents, tout en affirmant le rôle de la résidence comme moment de dialogue et d'expérimentation.



➤ LA RÉSIDENCE

Article 1 : Admission

L'admission à la Cité internationale des arts devient effective après transmission de la lettre officielle d'invitation et lorsque le Résident s'est engagé à respecter le présent règlement.

Article 2 : Résident, Co-résident, Accompagnateur et Visiteur

Le Résident est l'artiste ou professionnel de la culture, dont la candidature a été acceptée par la Cité internationale des arts, dans le cadre d'un partenariat ou d'un programme de résidence de la Cité internationale des arts. Il est le bénéficiaire d'une résidence d'une durée déterminée et dispose d'un atelier-logement.

Le Co-résident est l'artiste qui a été sélectionné conjointement au Résident pour mettre en œuvre un projet de résidence et qui partage un même atelier-logement. Son nom est mentionné dans la lettre d'invitation.

Il est possible pour le Résident de venir accompagné d'un adulte et d'un enfant de moins de 10 ans, ou de recevoir des visiteurs, selon les modalités définies à l'article 7. Un atelier-logement ne peut pas accueillir plus de deux adultes et un enfant de moins de 10 ans.

Un Accompagnateur est une personne qui est accueillie dans l'atelier-logement durant toute la durée de la résidence. La présence d'un Accompagnateur doit faire l'objet d'une demande en amont de l'arrivée, adressée à l'équipe d'accueil de la Cité internationale des arts.

Un Visiteur est une personne qui est hébergée dans l'atelier-logement pour une durée inférieure à la durée totale de la résidence. La présence de tout Visiteur doit être signalée à l'équipe d'accueil de la Cité internationale des arts le plus en amont possible.

A l'exception du Co-résident, l'attribution d'un atelier-logement est strictement individuelle et incessible pendant toute la durée de la résidence. Aucune occupation de l'atelier-logement n'est autorisée en l'absence du (Co-)Résident.

Le présent règlement doit être respecté par le Résident, le Co-résident, l'Accompagnateur et le Visiteur.

Article 3 : Durée de la résidence

La durée de la résidence, ainsi que la date d'arrivée et de départ, sont notifiées dans la lettre d'invitation transmise par la Cité internationale des arts. Le temps de résidence s'étend sur une période de deux à douze mois consécutifs maximum.

Le Résident s'engage à les respecter. En cas d'annulation un mois avant la date d'arrivée fixée, des pénalités peuvent être appliquées.

La Cité internationale des arts ne s'engage pas au-delà de cette durée déterminée et n'assurera pas la mise à disposition d'un atelier-logement au-delà des dates prévues. Elle ne s'engage pas à trouver une situation de relogement à l'issue de la résidence.

Si la durée totale de la résidence n'excède pas douze mois, le Résident peut demander une extension de sa résidence pour une durée de deux mois au maximum, L'extension peut être accordée sous réserve de disponibilité et d'un accord de la part du service des résidences (cf. article 16).

Article 4 : L'atelier-logement

Un atelier-logement est un lieu de vie et de travail destiné à être occupé pour une durée limitée en vue d'y réaliser un projet artistique.

L'atelier-logement est meublé et équipé. Il comporte :

- Une pièce de travail ;
- Un espace chambre avec deux lits simples, deux couettes, deux oreillers et le linge adapté ;
- Une salle de bain avec douche, lavabo et WC ;
- Une kitchenette équipée d'une plaque de cuisson, d'un réfrigérateur, de la vaisselle et ustensiles de cuisine pour deux personnes.

Le mobilier appartenant à la Cité internationale des arts ne peut être ni échangé ni retiré de l'atelier-logement. Le Résident ne pourra pas installer de meubles personnels dans l'atelier-logement ni y effectuer de travaux. L'installation électrique ne devra pas être modifiée.

Le Résident est responsable du ménage et de l'entretien de l'atelier-logement mis à sa disposition pendant toute la durée de la résidence.

Les animaux ne sont pas admis à la Cité internationale des arts, sauf pour les personnes malvoyantes.

En cas d'ouverture de l'atelier au public dans le cadre des soirées d'ateliers ouverts organisées par la Cité internationale des arts, le Résident s'engage à respecter les jauges communiquées par l'équipe de la Cité. Ceci est aussi valable en cas de mise à disposition d'un autre espace de la Cité.

Article 5 : Assurances

Le Résident est tenu de contracter une assurance responsabilité civile, ainsi qu'une assurance rapatriement et maladie.

Le Résident doit être en mesure de fournir une copie des attestations d'assurance à son arrivée si la Cité internationale des arts lui en fait la demande.

La Cité internationale des arts est assurée pour tous les risques où sa responsabilité est engagée.

La mise à disposition de l'atelier-logement intègre également une assurance pour le Résident couvrant :

- Risques locatifs, recours des voisins et des tiers ;
- Dommages aux biens, vol et vandalisme, en complément ou à défaut d'une assurance de dommages aux biens souscrite par les occupants, avec une franchise générale de 200 € et un plafond de garantie de 20 000 € par atelier-logement et de 1 600€ pour les objets de valeurs comme les œuvres d'art et les instruments de musique.

La Cité internationale des arts ne pourra pas être tenue responsable des dommages causés aux biens et aux personnes du fait de l'occupation de l'atelier-logement par le Résident.

Article 6 : Dépôt de garantie

S'il est mentionné dans la lettre d'invitation, le versement du dépôt de garantie est exigé un mois avant l'arrivée du Résident.

Le dépôt de garantie couvre la Cité internationale des arts pour les risques liés à l'occupation des ateliers-logements en ce qui concerne les éventuelles dégradations, destructions, détériorations à caractère volontaire, ou involontaire.

Il sera restitué, à la fin de la résidence si aucune dégradation ou disparition de matériel n'a été constatée, par virement bancaire, dans le mois qui suit le départ du Résident (excepté en période estivale où le délai peut être rallongé), sur envoi d'un Relevé d'Identité Bancaire complet au service comptable de la Cité internationale des arts : prestations@citedesartsparis.fr

Si des disparitions de matériel ou des dégradations de tout ordre sont constatées, non couvertes par l'assurance (cf. article 5), le dépôt de garantie est alors utilisé pour rembourser les frais engendrés pour assurer le remplacement ou la remise en état de l'atelier-logement.

La Cité internationale des arts pourra facturer le cas échéant un complément au dépôt de garantie à due concurrence des pertes ou dégradations constatées. Le temps supplémentaire de remise en état de l'atelier-logement est facturé 30 € par heure.

Article 7 : Prestations mensuelles et suppléments

La lettre d'invitation fixe le montant des prestations mensuelles dont le Résident doit éventuellement s'acquitter.

Les prestations mensuelles correspondent aux charges relatives à l'atelier-logement attribué au Résident et aux équipements et services de la Cité internationale des arts. Le règlement des prestations mensuelles correspond à un mois entier d'occupation, quelles que soient les dates d'arrivée et de départ du Résident.

Le règlement des prestations mensuelles n'ouvre pas droit au versement des aides pour le logement (APL) attribuées par la Caisse d'Allocation Familiale.

Pour chaque atelier-logement, et si le paiement des prestations mensuelles est à la charge du Résident, le règlement devra être effectué en euros, par le Résident, avant le 11 de chaque mois.

Les retards de paiement ne sont pas tolérés. En cas de difficulté de paiement, il est impératif que le Résident en informe l'équipe de la Cité internationale des arts. Des retards répétés pourront entraîner des sanctions.

Des suppléments peuvent être facturés au Résident selon la nature des prestations dont il bénéficie. Ils concernent notamment la présence d'un Accompagnateur ou le séjour d'un Visiteur. La grille tarifaire des prestations complémentaires est disponible sur demande à admissions@citedesartsparis.fr

Une augmentation annuelle des prestations peut s'appliquer au 1er janvier de chaque année. Le Résident en sera averti le plus en amont possible.

➤ ACCUEIL & VIE DU RÉSIDENT À LA CITÉ INTERNATIONALE DES ARTS

Article 8 : L'accueil

L'équipe d'accueil de la Cité internationale des arts est disponible pour renseigner les artistes tout au long de la résidence. L'Accueil du site du Marais est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 19h. En soirée, la nuit et les week-ends, des agents de sécurité sont présents et joignables 7 jours sur 7 au +33 (0)1 42 78 71 72 ou à accueil@citedesartsparis.fr

À Montmartre, l'accueil est assuré par le gardien du site le lundi, mercredi et jeudi : 10h à 12h30 et de 14h à 18h. Mardi et vendredi : 6h30 à 13h. Samedi : 10h à 12h30 au numéro : +33 (0)7 62 97 16 10

Article 9 : Accompagnement

L'équipe de la Cité internationale des arts est disponible pour accompagner les artistes dans la réalisation de leur projet artistique et la mise en relation avec un réseau professionnel. Les résidents peuvent se manifester auprès des équipes pour faire part des besoins d'accompagnement à l'adresse admissions@citedesartsparis.fr

Article 10 : Entretien de l'atelier et rendez-vous de départ

Au cours de sa résidence, le Résident est tenu d'informer la Cité internationale des arts de tout équipement manquant ou endommagé.

Environ vingt jours avant la date de son départ, le Résident est invité par l'équipe d'accueil de la Cité à participer à un rendez-vous de départ. Ce temps d'échange, rendez-vous obligatoire, permet notamment de rappeler et préciser les modalités de départ, ainsi que les consignes relatives au ménage.

Au moment du départ, le Résident s'engage à avoir évacué l'intégralité de ses effets personnels et à avoir nettoyé son atelier-logement. Aucune ordure ménagère ni denrée alimentaire ne pourront être laissées dans l'atelier-logement. En cas de non-respect de cette règle, le Résident devra s'acquitter de frais de remise en état supplémentaires. Avant de partir, le Résident devra rendre les clés à l'accueil.

Article 11 : Vie collective

La Cité internationale des arts assure l'animation et le bon déroulement de la vie collective. Elle veille attentivement à garantir des valeurs de tolérance et de respect d'autrui. Tous comportements abusifs, toutes formes de harcèlement et de discriminations ou tout acte pouvant porter atteinte à l'intégrité des personnes seront sanctionnés.

Le Résident s'engage à avoir un comportement respectueux envers les autres résidents et les membres du personnel de la Cité internationale des arts.

Le Résident s'engage notamment :

- Au respect du travail et de la tranquillité des autres résidents dans les espaces intérieurs et extérieurs : plus spécifiquement entre 22h et 8h du lundi au vendredi et entre 22h et 10h les samedis et dimanches ;
- A ne pas pratiquer d'activités musicales ou vocales dans les ateliers-logements et espaces communs entre 20h et 8h du lundi au vendredi, et entre 20h et 10h les samedis et dimanches ;
- Au respect des locaux et du matériel.

L'Atelier 8003 est un espace collectif disponible sur réservation sur le site du Marais. L'occupation de cet espace - à titre gracieux - est autorisée jusqu'à 22h et la jauge est limitée à 19 personnes. Toute demande de réservation doit être effectuée auprès de l'équipe d'accueil : accueil@citedesartsparis.fr.

La salle commune du Marais est ouverte 7 jours sur 7 de 10h à 21h et a une capacité maximum d'accueil limitée à 30 personnes. La salle commune de Montmartre est ouverte sur demande auprès de l'équipe d'accueil : accueil@citedesartsparis.fr et a une capacité maximum d'accueil limitée à 19 personnes.

Le respect de la propreté des lieux s'applique également à l'Atelier 8003 et aux salles communes. Il est strictement interdit de fumer dans les parties communes.

Le Résident est amené à signaler à l'équipe de la Cité internationale des arts tout comportement dérogeant à ces règles.

Article 12 : Espaces extérieurs

Tout projet qui devrait avoir lieu dans les espaces extérieurs de la Cité internationale des arts doit faire l'objet d'un accord explicite de la part du service des résidences.

L'installation en extérieur de mobilier autre que celui de la Cité internationale des arts est interdite. Aucun mobilier ne doit être installé sur les coursives du 5ème étage du bâtiment principal du Marais, qui ne doivent par ailleurs pas être utilisées par le public.

Entre 22h et 8h, les rassemblements dans les espaces extérieurs de la Cité internationale des arts ne sont pas autorisés et les nuisances sonores ne sont pas tolérées.

Le stationnement des véhicules motorisés n'est pas autorisé au sein de la Cité internationale des arts. Exceptionnellement, l'entrée de véhicules peut être autorisée lors des déménagements, après demande et accord explicite de l'équipe de la Cité internationale des arts : accueil@citedesartsparis.fr

Article 13 : Sécurité

Sur le site du Marais, des agents de sécurité sont présents en soirée, la nuit et les week-end, et joignables 7 jours sur 7 par téléphone +33 (0)1 42 78 71 72. Ce site est équipé d'un système de vidéo-surveillance. Sur le site de Montmartre, la sécurité est assurée en journée par le gardien.

Le Résident est responsable des clefs d'accès et de la fermeture de son atelier-logement. Il devra, en cas de perte, s'acquitter des frais de duplication.

Tout incident devra être signalé à l'équipe d'accueil au +33 (0)1 42 78 71 72 ou par mail à accueil@citedesartsparis.fr

Article 14 : Interventions des équipes de la Cité internationale des arts dans les ateliers-logements

Pour des raisons de sécurité, d'hygiène ou d'entretien, les équipes de la Cité internationale des arts peuvent demander à accéder aux ateliers-logements. Le Résident sera systématiquement prévenu en amont de ces interventions.

En cas d'intervention justifiée par l'urgence (risque d'atteinte aux biens ou à la personne, incendie, fuites, etc.) ou pour des opérations obligatoires (vérification électrique, désinsectisation, etc.), l'accord préalable du Résident (qui sera prévenu par tous moyens utiles) ne sera pas obligatoire.

En cas de problème technique dans son atelier-logement, le Résident doit en avertir systématiquement à l'équipe d'accueil au +33 (0)1 42 78 71 72 ou par mail à accueil@citedesartsparis.fr. Une équipe technique interviendra dès que possible après accord explicite du Résident.

Article 15 : Absence

Les résidents sont encouragés à prévenir le service des résidences (admissions@citedesartsparis.fr) pour toute absence supérieure à deux semaines. Toute pratique de sous-location à un tiers est interdite.

➤ FIN DE RÉSIDENCE

Article 16 : Extension de résidence

En cas de besoin dûment justifié par la conduite de son projet artistique, le Résident peut demander une extension de sa résidence pour une durée de deux mois maximum.

Cette demande d'extension doit se faire par écrit au service des résidences et sera soumise à examen : admissions@citedesartsparis.fr. L'extension de résidence ne peut être accordée qu'une seule fois et si la durée totale de résidence n'excède pas douze mois.

Une réponse sera apportée au Résident en prenant en compte la pertinence de la demande et les capacités d'accueil de la Cité internationale des arts.

Toute demande de prolongation correspondant à une durée supérieure à deux mois doit nécessairement faire l'objet d'une candidature à l'un des appels de la Cité internationale des arts, mis en ligne sur son site Internet.

Article 17 : Départ anticipé

En cas de départ anticipé, le Résident doit informer la Cité internationale des arts au moins deux mois à l'avance. À défaut, un mois de prestations mensuelles sera dû par le Résident (Cf. article 7).

➤ COMMUNICATION & DONNÉES PERSONNELLES

Article 18 : Communication

Le Résident s'engage à mentionner et à faire figurer le logo de la Cité internationale des arts pour toute communication sur les projets menés au cours de sa résidence et dans le cadre d'une diffusion du projet pour lequel le Résident a obtenu une résidence à la Cité internationale des arts.

La Cité internationale des arts n'est pas tenue de communiquer sur les projets du Résident.

Article 19 : Protection des données personnelles

La Cité internationale des arts s'engage à assurer la confidentialité et la sécurité des données des Résidents.

Le Résident dispose à tout moment d'un droit d'accès et de modification de ses données personnelles. Toute demande relative à la protection de ces données peut se faire par mail à l'adresse suivante : secretariat@citedesartsparis.fr

Les éléments relatifs à la réglementation RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) sont joints en annexe du règlement général de la Cité internationale des arts.

➤ RÉGLEMENT GÉNÉRAL

Article 20 : Modification du Règlement général

En cas de force majeure (pandémies, menaces terroristes...), et pour assurer la sécurité des Résidents, la Cité internationale se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Article 21 : Infractions et litiges

Les infractions au présent Règlement, ainsi que tout fait ou comportement troublant le bon ordre, exposent le Résident à des sanctions pouvant aller jusqu'au remboursement des dommages qui auraient été causés, et à l'exclusion définitive.

Les sanctions ou l'exclusion sont prononcées par la Direction de la Cité internationale des arts. Le Résident devra quitter les lieux dans les délais qui lui seront imposés.



PRESTATIONS MENSUELLES

COMPLEMENTAIRES 2026 (en euros)

Ces montants mensuels s'ajoutent au tarif des prestations mensuelles de base.

CO-RESIDENT, ACCOMPAGNATEUR ET VISITEUR

Il est possible pour le résident de venir accompagné d'un adulte et d'un enfant jusqu'à 10 ans ou de recevoir des visiteurs. Un atelier-logement ne peut pas accueillir plus de deux adultes et un enfant.

Artiste co-résident

Les co-résidents sont des artistes qui ont été sélectionnés conjointement pour mettre en œuvre des projets de résidences et qui partagent un atelier-logement. Leur nom est par conséquent mentionné dans la lettre d'invitation officielle.

150€

Accompagnateur

Un accompagnateur est une personne qui est accueillie dans l'atelier-logement du résident durant toute la durée de la résidence.

181€

Visiteur

Un visiteur est une personne qui est accueillie dans l'atelier-logement du résident durant une durée inférieure à la durée totale de la résidence

Visiteur ponctuel (séjour d'une semaine à un mois)

264 €

Visiteur (séjour d'une semaine ou moins)

147 €

Enfant jusqu'à 10 ans (par mois)

134 €

Enfant jusqu'à 10 ans (séjour d'une semaine ou moins)

74 €

NUITE SUPPLEMENTAIRE

En dehors des dates prévues dans la lettre d'invitation (1 personne/2 personnes)

40 / 60 €

SUPPLEMENTS POUR RESIDENCE COURTE

En lien avec le projet d'établissement et dans un souci d'accompagnement et d'efficience de la résidence, la Cité internationale des arts préconise des résidences supérieures à 4 mois. Pour les résidences d'une durée inférieure à 4 mois, un supplément mensuel sera appliqué.

1 mois

150 €

2 mois

66 €

3 mois

25 €

4 mois

15 €

PRATIQUE ET ENTRETIEN DU PIANO

Supplément pour les ateliers-logements équipés de pianos, accordés sur demande une fois par mois

Piano droit dans l'atelier-logement

94 €

Piano quart de queue dans l'atelier-logement

111 €

LOCATION STUDIOS DE REPETITION

Les réservations se font à l'adresse suivante : espaces@citedesartsparis.fr

Tarifs	Par heure (2h minimum)	Forfait 15h à 50h mensuel
Studio palier 2, 3 ou 4, 12 m², piano droit	5 €	70 €
Studio 1, 2 ou 4, 35m², piano droit		
Studio 3, 70 m², piano droit ou à queue, 70 m²		
Studio 5, 100m², avec parquet, miroirs et piano à queue / danse		
Location orgue		

Location auditorium ouverture à un public professionnel

Frais de régie et sécurité
selon durée (heure de
répétition : 30€)

GRAVURE, SERIGRAPHIE, CERAMIQUE

Les réservations se font à l'adresse suivante : espaces@citedesartsparis.fr

Tarifs	Semaine	Mois
Atelier gravure ou sérigraphie	28 €	107 €
Ateliers gravure et sérigraphie		154 €
Tarifs	Demi-mois	Mois
Atelier céramique	113 €	179 €

COURS DE FRANÇAIS

Plus d'information à l'adresse suivante : francais@citedesartsparis.fr

Cours à l'unité (deux heures)

11 €

Forfait mensuel (seize heures)

80 €

Pour toute information concernant les prestations mensuelles annexes merci de transmettre un message à :

admissions@citedesartsparis.fr

Toute annulation de réservation d'atelier-logement 1 mois avant la date d'arrivée sera facturée. En cas de départ anticipé, les prestations pour le mois en cours et celui qui suit sont dues.